

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



LICENCE mention DROIT

Parcours Professionnel PARAJURISTE (N3)

EN ALTERNANCE



INSTITUT DROIT,
ÉCONOMIE,
MANAGEMENT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



26 avenue Léon Blum
63000 CLERMONT-FERRAND
scola.l3.deg@uca.fr

04 73 17 76 56 / 76 54 - alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

Licence mention Droit 3^{ème} année, parcours professionnel Parajuriste

402 heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens

Année universitaire : du 1^{er} septembre 2024 au 30 septembre 2025

Fiche RNCP : 38186

Code diplôme : 20512806

Niveau : Bac + 3 (niveau 6)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Emeline AUGIER-FRANCIA

Maître de Conférences, Ecole de Droit - UCA

Emeline.AUGIER@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

Pôle Tertiaire (Site Rotonde)

26 avenue Léon Blum

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr/>

A ÉCOUTER

La Licence 3 Parajuriste, et pourquoi pas ?
par Emeline AUGIER

Podcast réalisé par l'ADESS Clermont-Ferrand



RYTHME D'ALTERNANCE

- ◆ 65 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 13 périodes d'enseignements ;
- ◆ 198 jours de présence potentielle en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation niveau Bac +3, incluse dans l'offre de formation de la Licence mention Droit, propose aux étudiant(e)s une formation professionnalisante, leur permettant d'accéder directement et dans de bonnes conditions au marché de l'emploi en qualité d'assistant(e)s juridiques.

Son atout majeur : une collaboration active du corps professoral universitaire et des professionnels dans l'élaboration du programme pédagogique, et dans l'accompagnement des étudiant(e)s (équipe pluriprofessionnelle) afin de leur garantir une approche pratique, de s'accommoder parfaitement aux exigences de la profession d'assistant(e) juridique, et de faciliter l'insertion des étudiant(e)s dans la vie active à l'issue de la formation.

PARTICULARITE DE LA FORMATION

Cette formation se déroule en alternance sur une période de 12 mois.

Formation théorique (soit 402 heures dispensées en présentiel au sein de l'Ecole de Droit), et formation professionnelle (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation auprès d'un employeur) se succèdent selon un agenda annuel afin de garantir une organisation optimale aux étudiant(e)s. L'alternance peut être réalisée auprès d'un professionnel du droit (avocat(e), de justice, *etc.*) ou au sein d'un service juridique (banque, assurance, cabinet d'expertise comptable, *etc.*).

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Ce parcours s'adresse aux étudiant(e)s titulaires d'une deuxième ou troisième année de Licence en Droit, en AES, ou titulaires d'un DUT ou BTS Carrières juridiques.

Cette formation est **sélective**. La sélection s'opère sur dossier et/ou entretien avec la responsable pédagogique. L'adoption d'une petite promotion (30 inscrit(e)s maximum) doit permettre d'assurer un suivi individualisé aux étudiant(e)s afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet professionnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La formation permet aux étudiant(e)s d'acquérir de solides connaissances juridiques (maîtrise des procédures judiciaires, maîtrise des droits des créanciers, *etc.*), et de développer des compétences pratiques indispensables à l'accomplissement de leurs missions (techniques de secrétariat juridique, fonctionnement comptable, rédaction des actes de procédure, outils numériques, éthique professionnelle, *etc.*).



DÉBOUCHÉS

À la sortie du diplôme, l'étudiant(e) pourra exercer en qualité : d'assistant(e) de direction auprès d'entreprises (société de recouvrement, service de contentieux, assurances, *etc.*), d'assistant(e) de professions libérales intervenant dans le domaine juridique (avocat, commissaire de justice, *etc.*), ou en qualité de conseiller(e) de clientèle (agences bancaires, sociétés de crédit, *etc.*).



ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit.

Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur rouge, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

- La période de soutenance du projet tutoré du 26 au 28 mai 2025 ;
- La période de soutenance du rapport d'alternance du 30 juin au 4 juillet 2025.

Pour les soutenances (balisées de couleur bleue), chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en blanc sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 5 (260 heures)		Volumes horaires
UE 1 : MAITRISER LES SAVOIRS FONDAMENTAUX		50h
Si L3 DROIT pas validée	EC 1 : Droit des sociétés	20h TD
	EC 2 : Droit des sûretés	15h TD
	EC 3 : Droit des contrats spéciaux	15h TD
Ou si L3 DROIT validée	EC 1 : Rédaction d'un mémoire	50h
UE 2 : MAITRISER LES PROCEDURES JUDICIAIRES		60h
EC 1 : Procédure pénale		10h CM
EC 2 : Procédure civile		15h CM + 10h TD
EC 3 : Procédure civile d'exécution		15h CM + 10h TD
UE 3 : S'APPROPRIER L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL		32h
EC 1 : Organisation juridictionnelle		8h CM
EC 2 : Institutions administratives et acteurs de l'action sociale		10h CM
EC 3 : Droit de la preuve		8h CM
EC 4 : Modes amiables de résolution des conflits		6h CM
UE 4 : CONNAITRE LES DROITS DES CREANCIERS		40h
EC 1 : Droit du surendettement		15h CM
EC 2 : Droit des entreprises en difficulté		15h CM + 10h TD
UE 5 : SE FAMILIARISER AVEC LE FORMALISME DES ACTES DE PROCEDURE		40h
EC 1 : Techniques contractuelles		10h TD
EC 2 : Techniques sociétaires		10h TD
EC 3 : Techniques de recouvrement		10h TD
EC 4 : Rédaction des actes juridiques		10h TD
UE 6 : MAITRISER LE SECRETARIAT JURIDIQUE ET CONNAITRE L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE		18h
EC 1 : Techniques de secrétariat juridique		10h TD
EC 2 : La déontologie		4h TD
EC 3 : La confidentialité		4h TD
UE 7 : DECOUVRIR L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE		20h
EC 1 : Maîtrise du Pack Office		10h TD
EC 2 : Outils de recherche juridique et veilles permanentes		10h TD
Semestre 6 (142 heures)		Volumes horaires
UE 8 : ATELIER D'EXPRESSION ECRITE		35h
EC 1 : La note de synthèse juridique		20h TD
EC 2 : Culture générale		15h TD
UE 9 : LANGUE ETRANGERE		20h
EC 1 : Anglais juridique		20 TD
UE 10 : APPRIVOISER LE FONCTIONNEMENT COMPTABLE		20h
EC 1 : Opérations comptables courantes et facturation		10h TD
EC 2 : Tarification des actes		10h TD
UE 11 : MAITRISE DE LA COMMUNICATION		17h
EC 1 : Développement personnel		7h TD
EC 2 : Maîtrise des outils de communication interne		4h TD
EC 3 : Optimisation des techniques de communication externe		4h TD
EC 4 : Identification et valorisation des compétences		2h TD
UE 12 : PROJET TUTEUR		50h
EC 1 : Méthodologie et suivi individuel		50h TD
UE 13 : PROJET PROFESSIONNEL		/
EC 1 : Rapport final (alternance ou stage)		/

Les enseignements sont intégralement organisés en contrôle continu. Seuls le projet tutoré et le rapport d'alternance donnent lieu à une soutenance en fin de formation.

TOTAL : 402 heures
(Examens inclus)

Licence 3ème année mention Droit Parcours Professionnel Parajuriste

Planning d'alternance - Année universitaire 2024/2025

Périodes d'enseignement / examens
Semestre 1 : du 9 septembre au 6 décembre 2024
Semestre 2 : du 13 janvier au 4 juillet 2025

sous réserve de
modifications

Dates de formation : 9 septembre 2024 au 4 juillet 2025

	Septembre 2024		Octobre 2024		Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025		Février 2025		Mars 2025		Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025		Juillet 2025		Août 2025		Septembre 2025		
1	Dim		Mar		Ven	Février	Dim		Mer	Février	Sam		Sam		Mar		Jeu	Février	Dim		Dim		Mar		Ven		Lun
2	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim		Dim		Mer		Ven		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar
3	Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun		Lun		Jeu		Sam		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer
4	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		Mar		Ven		Dim		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu
5	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer		Mer		Sam		Lun		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven
6	Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu		Ven		Dim		Mer		Mer		Ven		Dim		Mer		Sam
7	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		Lun		Lun		Mer		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim
8	Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam		Mar		Mar		Mer		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun
9	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim		Dim		Mer		Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar
10	Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun		Lun		Jeu		Mer		Sam		Dim		Jeu		Dim		Mer
11	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		Mar		Ven		Dim		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu
12	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer		Mer		Sam		Lun		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven
13	Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu		Ven		Dim		Mer		Mer		Ven		Dim		Mer		Sam
14	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		Lun		Lun		Mer		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim
15	Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam		Mar		Mar		Mer		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun
16	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim		Dim		Mer		Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar
17	Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun		Lun		Jeu		Sam		Sam		Dim		Jeu		Dim		Mer
18	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		Mar		Ven		Dim		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu
19	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer		Mer		Sam		Lun		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven
20	Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu		Ven		Dim		Mer		Mer		Ven		Dim		Mer		Sam
21	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		Sam		Lun		Mer		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim
22	Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam		Dim		Mer		Mer		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun
23	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim		Dim		Lun		Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar
24	Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun		Mer		Dim		Mer		Sam		Mer		Ven		Lun		Jeu
25	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		Mer		Mer		Lun		Dim		Mer		Ven		Sam		Mar
26	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer		Mer		Sam		Lun		Dim		Jeu		Ven		Sam		Mer
27	Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu		Ven		Dim		Mer		Mer		Ven		Sam		Mar		Ven
28	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		Ven		Lun		Mer		Projet tutorés		Sam		Lun		Mer		Sam
29	Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam		Mer		Mer		Mer		Jeu		Dim		Mar		Ven		Dim
30	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Ven		Dim		Mer		Ven		Février		Lun		Mer		Sam		Mar
31			Jeu		Sam		Mar		Ven		Sam		Lun		Sam		Sam		Sam		Jeu		Jeu		Dim		Dim
COURS (journées)	16	9	10	5	10	10	5	5	10	5	5	5	5	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENTREPRISE (jours) Dès le 1/09/2024	5	14	9	16	12	15	16	16	12	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	20	22	20	20	20	20	17	198
TOTAL	65	402	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

L'année universitaire se terminant au 30 septembre 2025, il est possible d'envisager une fin de contrat jusqu'à cette date, même après la soutenance, dans le respect des 25% minimum de temps de formation s'il s'agit d'un contrat d'apprentissage

Chaque alternant(e) effectuera : - sa soutenance de projet tutoré sur une journée seulement parmi celles prévues du 26 au 28 mai 2025 et sera libéré(e) sur les autres créneaux
- sa soutenance finale sur une 1/2 journée seulement parmi celles prévues du 30 juin au 4 juillet 2025 et sera libéré(e) sur les autres créneaux

COÛT DE LA FORMATION

Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures sur un plan financier :

contact@formasup-auvergne.fr / 04 73 10 00 87

Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'École de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
12,60 €	402 heures	5065,20 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2024 (11,65 € brut/heure soit 1766,92 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e).

Sur cette formation de Licence, c'est le taux de rémunération 3^{ème} année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
67 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 78% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)



Ecole de Droit Université Clermont Auvergne

Pôle Tertiaire (Site Rotonde)
26 avenue Léon Blum
63000 CLERMONT-FERRAND
scola.l3.deg@uca.fr

Service Alternance
alternance.droit@uca.fr
04 73 17 76 56 / 76 54



INSTITUT DROIT,
ÉCONOMIE,
MANAGEMENT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
AUVERGNE

FormaSup Auvergne Centre de Formation des Apprentis

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance

Procédure de mise en place
d'un contrat d'alternance



Documents à retrouver sur le site de
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

